

**N° 67/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 avril 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril,

**Objet de la délibération :**

**Espace ludique et touristique :  
Autorisation de programme et  
crédits de paiement**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	72
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	84

Résultat du vote	
- Pour :	84
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un,  
Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

De Joël BOLE à Vincent MARGUET, de Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, de Vanessa DORDOR à Boris PIERRET, de Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, de Françoise LEBLANC-VICHARD à Alain MONNIER, de Pierre MAIRE à Dominique BERION, de Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, de Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, de Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

**Procuration**

Jean-Marie DALOZ par Mathieu LINIGER, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX, Lydie SAGE par Martial PAULY

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Claude CHATELAIN

**Absent(e)s**

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, *Marie-Christine VERNERCY*

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération N°24/20 du 27/02/2020 portant le montant de l'Autorisation de Programme de construction de Nautilou à 13 341 641.11€ TTC et le montant du Crédit de Paiement 2019 à 51 883.95€ TTC,

Considérant l'absence d'écriture en 2020, il convient de reconduire l'autorisation de programme de 13 341 641.11€ TTC et le crédit de paiement 2021 de 51 883.95€ TTC pour solder l'opération,

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la reconduction de l'autorisation de programme et le crédit de paiement pour les montants énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2021

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

